

Type d'intervention

Interpellation (art. 34 RCG)

1<sup>er</sup> signataire

Morisod Carole

*Signatures des cosignataires*

Cosignataires

Dépôt au nom d'un groupe

Les Verts / Morisod Carole

*Signature du Chef(fe) de groupe*

Dépôt au nom d'une commission



*Signature du Président*

## Titre

### **Pollution aux PFAS, quelles solutions pour l'irrigation ?**

#### **Texte de l'intervention**

Pendant de nombreuses années, des exercices et des interventions de différents corps de sapeurs pompiers ont été effectués sur le site de la raffinerie Tamoil. Il s'avère aujourd'hui que les mousses à incendie utilisées contenaient des PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées), polluants persistants et toxiques, qui se sont diffusés et ont contaminés quatre puits souterrains exploités par les agricultrices et agriculteurs pour irriguer leurs champs. Or, ces PFAS s'accumulent également dans les végétaux et peuvent donc être absorbés avec la nourriture.

Suite à la découverte de PFAS dans ces quatre puits, le SEN (service de l'environnement de l'Etat du Valais) a demandé pour des raisons de précaution sanitaire de ne plus utiliser cette eau qui s'avère potentiellement impropre à l'arrosage des cultures. Le SEN a aussi mandaté des experts pour étudier le transfert des PFAS du sol vers les plantes ainsi que des eaux d'irrigation vers les plantes afin d'évaluer la dangerosité de ces polluants pour la consommation de produits agricoles. Les résultats finaux de cette étude sont attendus pour la fin 2022. Une valeur limite à ne pas dépasser pour l'usage de ces eaux à des fins d'irrigation pourrait dès lors être établie.

En automne, les champs ne nécessitent pas d'arrosage, par contre, dès le printemps prochain, une solution doit être apportée aux exploitant.e.s de ces terres agricoles. Si les résultats de l'étude mandatée par le SEN devaient exiger un arrêt définitif de l'exploitation de ces eaux souterraines, le groupe des Vert.e.s s'inquiète des solutions à apporter à une telle situation.

#### **Conclusion**

Etant donné qu'une commission communale ad'hoc est chargée de trouver des alternatives possibles à l'acheminement en eaux d'irrigation depuis d'autres secteurs, le groupe des Vert.e.s s'interroge sur les points suivants :

1. Combien d'hectares de terres agricoles sont concernés par cette pollution ?
2. Quelles sont les solutions potentielles trouvées à ce jour ?

3. A quelles dates les nouvelles installations d'irrigation pourraient-elles être opérationnelles ?
4. A combien serait estimé le coût de ces nouvelles installations ?
5. Les principaux responsables de cette pollution participeraient-ils aux coûts des nouvelles installations ?
6. Est-ce qu'une aide financière cantonale ou fédérale est prévue pour couvrir une partie des travaux ?

Collombey-Muraz, le 3 novembre 2021

1<sup>er</sup> signataire :

*M. A. C.*